

Les Associations signataires du Protocole VOH

➤ Association Force Ouvrière Consommateur, AFOC

01.30.32.83.86
afoc-95@orange.fr

➤ Confédération Générale du Logement, CGL

07.67.75.81.46
macgl95@gmail.com

➤ Association nationale de défense des consommateurs et usagers, CLCV

06.71.18.18.54
braout.clcv@gmail.com

➤ Confédération Nationale du Logement, CNL

01.76.29.82.10
lacnl95@laposte.net

➤ Confédération Syndicale des Familles, CSF

01.39.59.10.54
udcsf95@la-csf.org

➤ Information et Défense des Consommateurs Salariés de la CGT,

01.30.32.60.22
06.13.48.45.05
indecosa.cgt437@orange.fr

Adresse mail :
ERL2018@valdoisehabitat.fr

Val d'Oise Habitat
1 avenue de la Palette
CS 20716
95031 Cergy Pontoise Cedex
www.valdoisehabitat.fr
www.facebook.com/valdoisehabitat/

val
d'oïse
le département
Val d'Oise Habitat

Elections des représentants des locataires

val
d'oïse
le département
Val d'Oise Habitat



C'est **VOUS** qui
votez !

Le **29 novembre 2018**, vous
allez élire vos représentants des
locataires **par correspondance**.



Pour plus de précisions, rendez-vous sur
valdoisehabitat.fr

C'EST VOUS QUI VOTEZ !

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES

Les élections des représentants des locataires qu'est-ce que c'est ?

Du 15 novembre au 15 décembre 2018, quatre millions de locataires HLM éliront leurs représentants au conseil d'administration des organismes HLM. Ces élections ont lieu tous les quatre ans. **Pour Val d'Oise Habitat la date du scrutin sera le 29 novembre.**

Qu'est-ce qu'un élu-locataire ?

Les représentants des locataires siègent au Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat. **Ils votent les décisions à prendre** concernant de nombreux sujets : la gestion et le vote du budget, les programmes d'entretien et de réparation, la construction de logements, les investissements...

Grâce à leur expérience au sein des résidences, ces élus **apportent un témoignage irremplaçable** sur la vie des locataires. En tant que porteparoles, ils donnent un avis au nom des résidents qu'ils représentent et font remonter des informations et propositions. En tout, **4 représentants** des locataires seront élus au Conseil d'Administration.



PARTIE 1 - Qui peut voter ?

- Les personnes physiques qui ont un contrat de location d'un logement avec Val d'Oise Habitat au plus tard six semaines avant la date de l'élection,
- Les locataires dont le titre de location a été résilié mais qui sont sans dette à l'égard de Val d'Oise Habitat six semaines avant la date de l'élection,

Chaque bail de logement donne droit **à une seule voix**. Par exemple : un couple marié dont les deux époux apparaissent sur le contrat ne peut voter qu'une fois.



PARTIE 2 - Les étapes des l'élections

PLANNING DES ELECTIONS

Du 3 septembre
au 28 septembre
**Appel à
candidature**

➤ Afin de vous informer, des affiches seront installées par les équipes de proximité dans les halls d'immeubles. **Tous les locataires recevront ensuite une lettre circulaire par voie postale.**

Du 1 Octobre au
11 Octobre à 12h
**Dépôt des
candidatures**

➤ Les candidatures devront impérativement être déposées au siège de Val d'Oise Habitat au **1 Avenue de la Palette – 95031 – CERGY PONTOISE**. Une preuve de dépôt sera ensuite remise aux candidats.

Les listes de candidats devront se composer de :

- 4 hommes et 4 femmes.

Du 15 octobre au
19 octobre
**Notification des
candidatures**

➤ **Toutes les candidatures seront vérifiées** afin de voir si les candidats sont éligibles ou non pour ces élections.

Du 12 novembre
au 16 novembre
**Réception du
matériel électoral**

➤ **Le matériel électoral sera adressé par courrier** à tous les électeurs au moins douze jours avant la date des élections :

- La lettre de la Directrice générale,
- Les professions de foi des candidats,
- Les bulletins de vote,
- Une enveloppe « T » pour insérer le bulletin de vote.

**Jeudi 29
Novembre 2018
Dépouillement
des bulletins**

➤ Après réception de toutes les candidatures, le dépouillement des bulletins se déroulera **au siège de Val d'Oise Habitat**. Toutes les enveloppes devront être arrivées au plus tard le 29 Novembre 2018 pour être comptabilisées.

Si vous avez des questions, adressez-vous directement aux Associations des Locataires du Val d'Oise (voir dernière page) ou par mail à : **ERL2018@valdoisehabitat.fr**